

ANNEXE IV

Périmètres de localisation d'équipements, voies, ouvrages, espaces verts publics ou installations d'intérêt général

En application de l'article L.123-2-c du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme inscrit sur des terrains des servitudes localisant des équipements, ouvrages, espaces verts publics ou installations d'intérêt général à créer ou à modifier.

Conformément à l'article L.123-17 du code de l'urbanisme, le propriétaire d'un terrain sur lequel est inscrit une servitude de ce type peut mettre en demeure la commune de procéder à son acquisition dans les conditions et délais mentionnés aux articles L.230-1 et suivants.

Les périmètres de localisation d'équipements, voies, ouvrages, espaces verts publics ou installations d'intérêt général à réaliser* sont indiqués aux documents graphiques du règlement conformément à leur légende. Ils sont énumérés dans la liste ci-après. Certains de ces emplacements peuvent être également concernés par une servitude de localisation de logements ou de logements locatifs sociaux (Annexe V).

Ardt	Indicatif	Destination	Localisation	
			Plan- che	Situation du périmètre
8 ^e	P8-1	- Equipement de proximité ¹ (culturel, social ou sportif)	F 04	Gare Saint-Lazare délimitée par : - la rue de Rome - la rue de Vienne - la rue de Londres (à partir du n° 43) - la rue d'Amsterdam (du n° 9 au 17) - la rue intérieure
	P8-2	- Equipement scolaire - Parc de stationnement	F 04	Emprise délimitée par : - la rue de Saint-Pétersbourg (n° 1 et 3) - le faisceau ferroviaire de Saint-Lazare - le boulevard des Batignolles (n° 43) - la limite des parcelles de la rive impaire de la rue de Berne, sauf les n° 1-5 rue de Berne qui sont inclus dans le périmètre

¹ Cette servitude n'est opposable que dans le cadre d'un projet dépassant 4.000 m² SHON. Elle conduit à affecter à l'équipement local une SHON minimale de 400 m². La SHON exigible ne peut excéder 10% de la SHON totale du projet sur la gare.

Ardt	Indicatif	Destination	Localisation	
			Plan- che	Situation du périmètre
9 ^e	P9-1	- Equipement social (EPHAD)	G 04	49, rue Blanche
	P9-2	- Equipement de proximité	G 04	32 à 34, rue de Châteaudun 23 à 27, rue Saint-Lazare
10 ^e	P10-1	- Equipement de proximité ² (culturel, social ou sportif)	H 03 I 03 H 04 I 04	Gare du Nord délimitée par : - la place Napoléon III - la rue de Maubeuge - le boulevard de la Chapelle - la rue du Faubourg Saint-Denis
	P10-2	- Equipement de proximité ² (culturel, social ou sportif)	I 04	Gare de l'Est délimitée par : - la rue du 8 mai 1945 - la rue d'Alsace - la rue La Fayette - la rue du Château Landon (arrière des parcelles) - la rue du Faubourg Saint-Martin
	P10-3	- Equipement scolaire et crèche	I 05	45 à 49, quai de Valmy 11 à 13, rue Léon Jouhaux
	P10-5	- Crèche	I 05	43 à 45, rue du Faubourg du Temple 1 à 9, rue Bichat
	P10-6	- Equipement culturel	H 05	13, boulevard de Strasbourg
	P10-7	- Espace vert	H 05	25 à 27, rue de l'Echiquier, 5 à 7, impasse Bonne Nouvelle
	P10-8	- Equipement sportif	I 04	4 à 14, passage Delessert 10 à 12, rue Pierre Dupont
12 ^e	P12-1	- Equipement pour la petite enfance - Voie de desserte	J 09 K 09 J 10 K 10	11 à 53, rue du Charolais
	P12-2	- Equipement de proximité ² (culturel, social ou sportif)	J 09	Gare de Lyon délimitée par : - le boulevard Diderot - la rue de Bercy - la rue de Rambouillet - la rue de Chalon

² Cette servitude n'est opposable que dans le cadre d'un projet dépassant 4.000 m² SHON. Elle conduit à affecter à l'équipement local une SHON minimale de 400 m². La SHON exigible ne peut excéder 10% de la SHON totale du projet sur la gare.

Ardt	Indicatif	Destination	Localisation	
			Plan- che	Situation du périmètre
12 ^e	P12-3	- Equipement sportif	I 08 I 09	242 à 252, rue de Bercy
	P12-4	- Equipement sportif	L 11	68, boulevard Poniatowski
	P12-5	- Equipement scolaire - Equipement hospitalier	L 09 K 09	29 à 37, boulevard de Picpus 49 à 55, rue de Picpus 1 à 35, rue Santerre
	P12-6	- Equipement sportif et/ou culturel (sans empiéter sur les emplacements réservés inscrits en vue de la réalisation d'un équipement scolaire et d'une voirie)	K 10	voie nouvelle en impasse débutant au 15, rue Baron Le Roy
13 ^e	P13-1	- Equipement sportif - Espace vert	J 12 J 13	Avenue Boutroux Avenue de la Porte de Vitry rue Franc Nohain
	P13-2	- Equipement pour la jeunesse et le sport	I 13	134 à 138 (parties) boulevard Masséna 146 (parties) boulevard Masséna 43 à 47 (parties) rue Gandon
	P13-3	- Dépôt, ateliers pour transports en commun	H 11	2-12, rue des Reculettes 10 et 16 à 32, rue Abel Hovelacque
	P 13-4	- Equipement social de proximité	H 12	18 à 26, rue des Peupliers 78 à 82, rue de la Colonie 8, place de l'Abbé Georges Hénocque
14 ^e	P14-1	- Equipement pour la petite enfance	F 12	56, rue Sarrette 107 bis, avenue du Général Leclerc
	P14-2	- Equipement pour personnes âgées - Equipement culturel - Voie de l'ordre de 8 à 15 m de large	E 11 E 12	Emprise de l'hôpital Broussais : - 96 à 108, rue Didot, - 1 à 29, rue des Mariniers
	P14-3	- Reconstitution du stade Etienne Dalmasso	E 12	Cité Universitaire : Ilot Est.
	P14-4	- Reconstitution du stade	E 12	Cité Universitaire : Ilot Ouest.
	P14-5	- Dépôt, ateliers pour transports en commun	F 12 G 12	66 à 78, boulevard Jourdan 71 à 73, rue du Père Corentin 146, rue de la Tombe-Issoire

Ardt	Indicatif	Destination	Localisation	
			Plan- che	Situation du périmètre
15 ^e	P15-1	- Espace vert - Equipement d'action sociale - Equipement culturel	C 09 C 10	Ancien hôpital Boucicaud : - 79 à 91, rue des Cévennes - 124 à 140, rue de Lourmel - 76 à 78, rue de la Convention - 25 à 45, rue Lacordaire
	P15-2	- Dépôt, ateliers pour transports en commun	C 10	77 à 79, avenue Félix Faure 1 à 13, rue Jean Maridor 4, voie G/15 4, voie B/15
	P15-3	- Equipement d'action sociale (EHPAD)	F 09	13 à 19, avenue du Maine
	P15-5	- Equipement sportif	D 08	10 à 16, rue de la Fédération 9 à 15, boulevard de Grenelle
	P15-6	- Equipement sportif à préserver	D 11 D 10	1 à 15, rue Lacretelle
	P15-7	- Voie publique - Dépôt, ateliers pour transports en commun	B 10 C 10 B 11 C 11	Boulevard du Général Martial Valin rue Lucien Bossoutrot rue du Général Lucotte avenue de la Porte de Sèvres
	P15-8	- Terrains de sport à reconstituer	B 11	Stade Suzanne Lenglen
	P15-9	- Equipement culturel	E 10	47, rue Bargue
	P15-10	- Dépôt, ateliers pour transports en commun	C 10 D 10	305, rue Lecourbe 40 à 54, rue Desnouettes 222 à 224, rue de la Croix-Nivert
	16 ^e	P16-1	- Equipement sportif à préserver	D 06
P16-2		- Equipement culturel - Equipement pour la petite enfance	A 08	78 à 82, rue d'Auteuil
P16-3		- Equipement social (pour personnes handicapées ou pour personnes âgées – EHPAD)	A 09	23 à 25, rue de Varize 81 à 83, boulevard Murat 40 à 44, rue du Général Delestraint
17 ^e	P17-1	- Equipement sportif - Espace vert	F 01	Boulevard du Bois Le Prêtre rue André Bréchet voie AR/17
	P 17-2	- Boulevard urbain	F 01	Entre le boulevard du Bois Le Prêtre et la commune de Saint-Ouen

Ardt	Indicatif	Destination	Localisation	
			Plan- che	Situation du périmètre
18 ^e	P18-1	- Equipement pour la jeunesse et les sports - Espace vert - Voie transversale de l'ordre de 12 à 15 m de large - Voie longitudinale de l'ordre de 8 à 12 m de large	H 01 H 02	Emprise du 110 à 122 rue des Poissonniers, limitée au faisceau ferroviaire desservant la gare du Nord
	P18-2	- Equipement de la propreté - Equipement de proximité	I 03	1 à 5, rue Jacques Kablé
	P18-3	- Equipement pour la petite enfance	F 02	21, rue Etex 56A, avenue de Saint-Ouen
	P18-4	- Equipement pour la petite enfance	I 03	2 bis, cité de la Chapelle 41A à 43A, rue Marx Dormoy
	P18-5	- Equipement pour la petite enfance	H 01	57, boulevard Ornano 70, rue Championnet
19 ^e	P19-2	- Equipement sportif	K 04 L 04	26 à 28, rue du Docteur Potain
	P19-3	- Espace vert	J 02	quai de la Marne rue de la Marne rue de Thionville limite Est de la Petite Ceinture ferroviaire
	P19-4	- Equipement pour la petite enfance, - Equipement pour personnes âgées (EHPAD)	J 03	1, rue Evette 1 à 3, rue de Thionville 2 à 6, rue de Colmar 152 à 154, rue de Crimée
	P19-5	- Equipement de proximité	J 04 K 04	32, rue Clavel 45, rue Fessart
20 ^e	P20-1	- Equipement sportif à reconstituer	L 07 M 07	30, rue Louis Lumière
	P20-2	- Gymnase - Dépôt, ateliers pour transports en commun	L 06	44 à 48 et 56 à 58, rue Belgrand 2, rue du Capitaine Ferber 36 à 40, rue Pelleport
	P20-3	- Equipement scolaire, - Equipement de proximité, - Dépôt, ateliers pour transports en commun	L 08	67, rue de Lagny 18 à 20, rue des Pyrénées 74, rue de la Plaine 9, rue des Maraîchers

Ardt	Indicatif	Destination	Localisation	
			Plan- che	Situation du périmètre
20 ^e	P20-4	- Equipement de proximité	L 06	20 à 24, rue Etienne Marey 27 à 29, rue Alphonse Penaud
	P 20-5	- Espace vert	L 07	124, rue des Pyrénées
	P 20-6	- Equipement de proximité	L 05	83, rue Haxo